

Anciens combattants

les terres destinées aux anciens combattants aura eu une durée cinq fois plus longue. Plus de 140,000 anciens combattants auront trouvé à s'établir en vertu de l'une ou l'autre de ses dispositions, grâce aux avances de plus de 1.25 milliard de dollars qui leur auront été accordées à même le Trésor public.

En plus des détails comparatifs que je viens de fournir, je pense qu'il y a lieu de mentionner en passant les modifications importantes qui ont été apportées récemment à la loi sur les pensions et à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je tiens en outre à signaler que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants pour la présente année financière atteignent presque 600 millions de dollars, et viennent au deuxième rang des prévisions les plus élevées de toute l'histoire du ministère. Je l'ai dit à la Chambre le 7 octobre dernier, les réalisations du gouvernement pour ce qui est des mesures législatives visant les anciens combattants sont tout à fait exceptionnelles et contredisent à elles seules les allégations récentes selon lesquelles nos anciens combattants n'auraient pas été aussi bien traités qu'ils le méritaient.

Je tiens à remercier tous les députés de m'avoir autorisé à prendre la parole.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, nos lois relatives aux anciens combattants étant à la fois bonnes et progressistes, ce n'est pas le moment d'y mettre fin. J'aimerais signaler quelques aspects de la question à l'étude ce soir.

Le Canada, de même que tous et chacun de ses citoyens, sont moralement les débiteurs de tous nos anciens combattants et de tous nos militaires; je dis bien «tous». A l'heure actuelle, partout où ils servent, nos militaires sont en butte à des tensions indues et à des difficultés extrêmes. Nous n'avons pas encore payé la dette que nous avons contractée à l'égard de nos anciens combattants et nous ne la paierons probablement jamais entièrement. Nous avons contracté à l'égard de ceux qui ont survécu à la guerre non seulement une dette morale mais aussi une dette matérielle.

Au lieu d'abolir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou de restreindre la politique actuelle prévue par la loi, il faudrait prolonger l'application de cette politique et l'étendre à tous les anciens combattants. Il faut se baser sur les normes municipales ou provinciales pour appliquer les restrictions relatives aux dimensions des terrains. Comme beaucoup d'anciens combattants qui sont députés, je serai avec eux lundi prochain.

Je ne puis admettre et je n'admettrai pas que cette loi soit désuète. Si le gouvernement compte la remplacer par une autre loi, il lui incombe de la faire immédiatement. Tous les députés devraient être au courant des intentions du gouvernement. Nous ne pouvons pas supprimer les lois relatives aux anciens combattants à moins d'être sûrs que les militaires n'iront plus jamais à la guerre. Nous devons conserver ces lois au cas où nous aurions encore d'autres guerres mondiales. Nous rétrograderons au lieu de progresser si nous ne modifions pas la loi en vue d'en prolonger l'application et d'en étendre la portée.

● (2140)

[Français]

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, comme bien d'autres députés à la Chambre, je dois dire que c'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de l'étude de la motion de notre distingué collè-

[M. MacDonald (Cardigan).]

gue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Quand on s'adresse à la Chambre et qu'on parle des affaires des anciens combattants, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un sujet très émouvant, et il ne fait aucun doute, non plus, que nous pouvons souvent laisser l'émotion nous emporter et oublier la réalité.

Ce n'est pas parce que nous sommes ici quelques anciens combattants que nous avons nécessairement atteint le sommet de la perfection quand il s'agit d'adopter des lois en faveur des anciens combattants. Chose certaine, quand on est ancien combattant et en même temps député, on est d'abord fier de pouvoir dire que l'on a en ce moment un ministre qui est probablement, outre ses qualifications à titre de ministre, un de nos plus grands, de nos plus dignes et de nos plus dévoués anciens combattants de la Seconde guerre mondiale.

Nous lui devons des hommages spéciaux, surtout pour le travail qu'il a accompli et le dévouement dont il a fait preuve depuis qu'il a accédé à cette fonction des plus importantes. Il s'agit tout simplement d'avoir écouté pour réaliser que vous avez tous à cœur l'intérêt et le bien des anciens combattants des deux grandes guerres. Il n'y en a pas un parmi nous qui ne désire autre chose que le bien de nos anciens combattants et, évidemment, je suis un de ceux-là. C'est un sujet émouvant, pourrais-je dire, sur lequel nous pourrions parler pendant des heures.

Comme mes préopinants l'ont dit tantôt, moi aussi, le 11 novembre, jour du Souvenir, je serai présent à la parade, comme je le fais d'ailleurs tous les ans, et pas seulement depuis que je suis député. Depuis longtemps, comme membre de la Légion canadienne, comme membre des Forces armées et de la marine; je ferai mon devoir de député, comme tous les autres, surtout à titre d'ancien membre de l'aviation canadienne.

Cela ne veut pas dire que quand nous avons une décision à prendre, seulement les sentiments doivent jouer jusqu'à la toute dernière minute, et que nous ne devons pas, à un certain moment, devenir un peu plus réalistes.

J'ai écouté de nombreux députés parler avec vraiment beaucoup de sincérité, comme l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Aucun honorable député à la Chambre ne doute un seul instant de sa sincérité et de son dévouement envers les anciens combattants du Canada. Aucun de nous ne doute non plus des autres députés qui ont fait des discours.

Je préside maintenant, et j'en suis très fier, le comité des affaires des anciens combattants. Je le dis en badinant, je vais parler maintenant en français, parce que, au comité, je préside en anglais, afin que les choses avancent plus vite. Je sais bien que je pourrais le faire aussi en français, je serais encore plus à mon aise. Mais je le fais en anglais pour mieux coopérer.

Aujourd'hui, nous avons réussi à aborder le bill C-4. On l'oublie, mais le troisième rapport du comité est déjà à la Chambre depuis cet après-midi, à deux heures, un travail pour lequel les membres du comité méritent certainement des félicitations. Il y aura toujours des améliorations à apporter à la loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants et surtout à celle sur les terres destinées aux anciens combattants. Je suis bien d'accord pour reconnaître qu'il y a du pour et du contre, et les arguments en faveur sont à 100 p. 100 des plus louables. Les arguments contre, à ce moment-ci, les arguments de ceux qui veulent qu'on s'en tienne à la loi actuelle, que la date limite soit mars 1975, attirent beaucoup moins de sympathie. Il n'y a pas d'erreur! Mais je sais que certains députés de l'opposition ont dit que le ministre ne jouit peut-être pas de